

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU Jeudi 25 Février 2021 A 16 HEURES 30.

Le Conseil Municipal de la Commune de BERRE L'ETANG a été assemblé, conformément à la Loi, sous la Présidence de Monsieur Mario MARTINET, Maire de BERRE L'ETANG.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 33 :

NOMS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

M. Mario MARTINET (Maire), M. Jean-Pierre CESARO (Adjoint au Maire), Mme. Simone PORTOGHESE (Adjointe au Maire), M. Edmond SOLARI (Adjoint au Maire), Mme. Joëlle BURESI (Adjointe au Maire), M. Marc CAMPANA (Adjoint au Maire), Mme. Christine PACINI (Adjointe au Maire), M. Patrick SCIURCA (Adjoint au Maire), Mme Marie-Andrée MENCARONI (Adjointe au Maire), M. Marc BUFFART (Adjoint au Maire), M. Jean-Arnold CAPITTA (Conseiller Municipal), Mme. Françoise PERFETTI (Conseillère Municipale), M. François MARY (Conseiller Municipal), M. Claude SEBASTI (Conseiller Municipal), Mme. Philomène SCIALDONE (Conseillère Municipale), M. Thierry AGNELLO (Conseiller Municipal), Mme. Marie-Christine SEIGNEAU (Conseillère Municipale), Mme. Martine LOFORTE (Conseillère Municipale), Mme. Marie-Line DRAY (Conseillère Municipale), M. Loïc ALBALADEJO (Conseiller Municipal), Mme. Jacqueline THENOUX (Conseillère Municipale), M. Lionel JEAN (Conseiller Municipal), Monsieur Fabien GIRANDOLA (Conseiller Municipal), M. Antoine BAUDINO (Conseiller Municipal), Mme Christel WEYAND (Conseillère Municipale), Mme Louisa BRAHMI (Conseillère Municipale).

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

Mme Marie-Ange ARNAUD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mario MARTINET (Maire), Mme Marion RIETHER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Jean Pierre CESARO (Adjoint au Maire), M. Florian BRUNEL (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Simone PORTOGHESE (Conseillère Municipale), Mme Catherine BOUCARD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Jacqueline THENOUX (Conseillère Municipale).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-Andrée MENCARONI



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1 - Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission d'un conseiller municipal
Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Don Charles ANFRANI a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal par courrier en date du 08 février 2021.

Aux termes de l'article L.270 du Code électoral, le poste de conseiller municipal devenu vacant doit être pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste dont le siège devient vacant.

Par conséquent, Madame Louisa BRAHMI candidate suivante de la liste « Berre Avenir » est désignée pour remplacer Monsieur Don Charles ANFRANI au Conseil Municipal.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte :

- De la démission de Monsieur Don Charles ANFRIANI.
- De l'installation de Madame Louisa BRAHMI en qualité de conseillère municipale du conseil municipal.
- De la modification du tableau du Conseil Municipal.

Votes de l'Assemblée :

Le Conseil Municipal prend acte :

- De la démission de Monsieur Don Charles ANFRIANI.
- De l'installation de Madame Louisa BRAHMI en qualité de conseillère municipale du conseil municipal.
- De la modification du tableau du Conseil Municipal

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mme Louisa BRAHMI.



Le procès-verbal de la séance du Mardi 01 décembre 2020 est adopté à l'unanimité des 32 suffrages exprimés.



Monsieur le Maire demande à l'Assemblée qui l'autorise la possibilité d'adjoindre une question complémentaire à l'ordre du jour du présent Conseil Municipal relative à la modification de la carte scolaire de Berre l'Etang pour la rentrée 2021/2022.

POLE PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION

Motion concernant la modification de la carte scolaire de Berre l'Etang pour la rentrée 2021/2022.

Rapporteur : Madame BURESI Joëlle, Adjointe au Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a appris début février 2021 par la Direction Académique des Services de l'Education Nationale les prévisions suivantes de modification de la carte scolaire de Berre l'Etang pour l'année scolaire 2021/2022 :

- 3 fermetures de classes envisagées dans des écoles élémentaires :
 - o 1 classe à l'école Emile Zola,
 - o 1 classe à l'école Pablo Picasso,
 - o 1 classe à l'école Dézarnaud,
- 1 fermeture de classe à l'école maternelle Casanova compensée par une ouverture à l'école maternelle Picasso, ce qui est l'officialisation d'un transfert de classe déjà intervenu en 2020 entre ces deux établissements.
- 7 dédoublements de classes prévus en écoles maternelles :
 - o 2 classes à l'école maternelle Zola
 - o 1 classe à l'école maternelle Dézarnaud
 - o 1 classe à l'école maternelle Casanova
 - o 1 classe à l'école maternelle Langevin
 - o 1 classe à l'école maternelle Picasso
 - o 1 classe à l'école maternelle Joliot-Curie

Face à ces prévisions du Ministère de l'Education Nationale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acter les positions suivantes :

- Une totale opposition de la Municipalité aux fermetures de 3 classes dans des écoles élémentaires, confirmée par une demande solennelle au Ministère de l'Education Nationale de renoncer à ces fermetures qui vont se traduire par :
 - o des effectifs trop importants dans les classes élémentaires de Berre où le nombre total d'élèves sera stable l'an prochain, et en particulier dans les écoles concernées par ces fermetures,
 - o un impossible rééquilibrage des effectifs lorsque des arrivées se font en cours d'année entre les 3 écoles concernées, proches géographiquement.
- Un donné acte de la régularisation du transfert de classes entre les écoles maternelles Casanova et Picasso.
- Un avis favorable aux 7 dédoublements de classes dans les écoles maternelles, qui contribuent à améliorer fortement la qualité de l'enseignement et pour lesquels la municipalité a su faire les efforts suffisants d'adaptation des locaux.

Compte-tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose de :

- approuver ses propositions et les convertir en délibération,
- formuler le vœu que le Ministère de l'Education Nationale entende son appel au maintien de 3 classes élémentaires, important pour la qualité d'enseignement et l'équilibre des effectifs dans une ville où les familles en situation de fragilité sont nombreuses,
- informer de cette délibération les autorités concernées, les enseignants et parents d'élèves de Berre l'Etang.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (7 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Pour



POLE ACTION SOCIALE

2 - Renouvellement de la convention entre la ville de Berre l'Etang et le CCAS de Berre l'Etang

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario, Maire

Monsieur Maire rappelle que le CCAS est un établissement public administratif communal autonome disposant d'une personnalité juridique propre et d'une existence financière distincte de la commune.

Le CCAS mène sur le territoire communal une action générale de prévention et de développement social en liaison étroite avec les institutions publiques et privées dont notamment la commune. Ses missions sont spécifiquement déterminées par les articles L-123-4 à L-123-9 du code de l'action sociale et des familles.

Pour lui permettre d'assurer ces missions, la ville attribue chaque année au CCAS une subvention d'équilibre et lui apporte divers concours et moyens.

La proximité et la complémentarité du CCAS et des services municipaux sur un même territoire permet la satisfaction d'un intérêt communal commun aux deux structures et ont donc incité en pratique au concours de ceux-ci aux missions du CCAS et réciproquement.

Dans un souci de clarification et de transparence, les liens fonctionnels déjà existants entre ces deux entités avaient été formalisés sous la précédente mandature municipale par une délibération du Conseil d'administration du CCAS le 27 septembre 2018 et une délibération du Conseil municipal en date du 11 octobre 2018 pour autoriser la signature d'une convention précisant la nature et les modalités de leur étroite coopération.

Il s'agissait de recenser toutes les fonctions supports concernées par les concours et moyens apportés par la ville qui participent au fonctionnement du CCAS.

L'article 5 de cette convention prévoit que celle-ci est renouvelable par tacite reconduction dans la limite de la durée du mandat municipal.

Il convient donc de procéder au renouvellement de cette convention pour ce nouveau mandat municipal en y intégrant les nouvelles fonctions supports intervenues depuis entre la ville et le CCAS (Guichet unique, télétransmission électronique des actes règlementaires du CCAS à la Préfecture).

Dans sa séance du 14 janvier 2021, le conseil d'administration du CCAS a approuvé à l'unanimité le renouvellement et la signature de cette convention.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour l'autoriser lui-même ou son représentant à signer cette convention (projet ci-annexé) conclue entre la ville et le CCAS de Berre l'Etang.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (7 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Pour



POLE PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION

3 - Durée et tarifs des concessions dans les cimetières de la commune

Rapporteur : Monsieur SCIURCA Patrick, Adjoint au Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis la délibération n°001393 du 19.06.2017, l'attribution de concessions perpétuelles a été supprimée, et les tarifs des concessions funéraires ont été actualisés sur la base de ceux des localités voisines, en tenant compte de la situation générale de fortune des habitants de la commune.

Ainsi, et depuis cette date, les concessions susceptibles d'être accordées désormais dans les cimetières de la commune sont les suivantes :

- Concessions trentenaires
- Concessions de 15 ans au Columbarium

La commune a supprimé la catégorie des concessions perpétuelles, mais cette décision n'affecte en rien l'existence des concessions octroyées antérieurement.

Suite à des rétrocessions de terrains non construits de concessions perpétuelles par des concessionnaires ne souhaitant plus fonder leur sépulture familiale dans le cimetière Saint-Roch, la commune a fait procéder à la construction de caveaux 6 places sur ces emplacements disponibles. Il convient donc d'en fixer le prix.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le tarif du caveau bâti 6 places en concession trentenaire à : 2 400 €.

Le récapitulatif des tarifs des concessions funéraires est :

- Columbarium 15 ans : 150 €
- Concession trentenaire terre : 360 €
- Concession trentenaire bâtie 2 places : 1 250 €
- Concession trentenaire bâtie 4 places : 1 800 €
- Concession trentenaire bâtie 6 places : 2 400 €
- Dépositaire : 40 € /mois (le dépôt ne pouvant excéder 6 mois)

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (7 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Pour



POLE PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION :

4 - Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour l'Année 2021 - Fonctionnement du Centre Multi-Accueil La Baleine Bleue Rapporteur : Madame PACINI Christine, Conseillère Municipale

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que de multiples activités pédagogiques quotidiennes diverses et variées sont proposées aux enfants tout au long de l'année au sein du MAC / MAF La Baleine Bleue.

L'équipe pluridisciplinaire du centre multi-accueil la baleine bleue bénéficie de la présence régulière d'intervenants extérieurs dans le domaine de la culture.

- Des conteuses, un illustrateur d'ouvrages pour enfants, un professeur de danse et un autre de musique dans les ateliers conçus pour les 2-3 ans.
- Des spectacles de théâtre pour enfants de moins de 3 ans joués par des comédiens professionnels sont proposés 2 fois par an.
- Une ferme pédagogique se déplace tous les ans avec ses animaux (chèvres, lapins, poules, oies, canards, poney) dans le jardin de la crèche pour le plus grand bonheur des enfants et des résidents de la maison de retraite voisine invités à cette occasion.
- La visite annuelle de la caserne des pompiers pour les plus grands de la crèche. Les soldats du feu proposent aux enfants de tenir les lances, d'actionner les robinets, de grimper dans le camion de pompiers ou de monter sur la grande échelle.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (7 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Pour



POLE URBANISME

6 - Constitution de servitudes de passage et de tréfonds sur les parcelles communales AO 12 - AO 13 et AP 197 au profit de la parcelle AO 15

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario, Maire

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par arrêté municipal en date du 06 juin 2019, le permis d'aménager référencé PA 013014 18F0002 a été délivré à Monsieur Marc BERGERET pour la création de deux lots à bâtir (lots A et B), sur la parcelle cadastrée AO n°15, sise Rue Terre des Hommes, propriété des consorts VIAN/BERGERET en vue d'édifier des constructions d'habitation.

Monsieur le Maire précise que la desserte (voie d'accès aux lots et raccordement aux réseaux) de ce projet de lotissement, depuis la voie publique, nécessite la constitution de servitudes de passage et de tréfonds, sur le domaine privé de la Commune de Berre l'Etang, à savoir les parcelles cadastrées AO n°12, AO n°13 et AP n°197, aux conditions suivantes :

- sur les parcelles communales cadastrées AO n° 13 et AP n°197, au profit de la parcelle AO n°15 (lots A et B) : la servitude de passage et de tréfonds, depuis la rue Terre des Hommes, d'une largeur totale d'environ 8 mètres, d'une longueur totale d'environ 35 mètres, d'une emprise totale de 277 m² et d'une profondeur inférieure à 3 mètres,
- sur la parcelle communale cadastrée AO n°12, au profit de la parcelle AO n°15 (lots A et B) : la servitude de tréfonds, d'une largeur de 1.50 mètre, d'une longueur de 7.96 mètres, d'une emprise de 12 m² et d'une profondeur inférieure à 3 mètres.

Le service du Domaine, régulièrement consulté, a fixé la valeur vénale des indemnités de servitudes sur les propriétés communales précitées, à :

- 15 000 € pour les parcelles AO n°13 et AP n°197 (avis n°2020-014V1914 du 10/11/2020),
- 500 € pour la parcelle AO n°12 (avis n°2020-014V1949 du 10/11/2020).

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les engagements de constitutions de servitudes ainsi que les actes afférents à intervenir avec les consorts VIAN/BERGERET et de l'autoriser à effectuer toutes les formalités et démarches relatives à cette opération foncière.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (7 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Abstention



DIRECTION GENERALE DES SERVICES - RESSOURCES HUMAINES

7 - Contrat d'assurance des risques statutaires

Rapporteur : Monsieur SCIURCA Patrick, Adjoint au Maire

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 13 garantit les collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires : maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service, maladie professionnelle.

Le contrat groupe regroupe aujourd'hui près de 150 collectivités. Il a été conclu pour une durée de quatre ans et arrive à échéance le 31 décembre 2020. Le CDG 13 a entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique.

Compte tenu :

- De l'évolution des absences pour raisons de santé dans la collectivité et la demande d'aménagement tarifaire de la compagnie d'assurance CNP, à effet du 1^{er} janvier 2021, de nature à garantir la pérennité du contrat,
- Des propositions transmises par le CDG13,
- De la nécessité de conclure un avenant au certificat d'assurance statutaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux taux négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire et de conclure un avenant à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2022 au certificat d'adhésion au contrat d'assurance statutaire en optant pour les garanties suivantes :

	GARANTIE	FRANCHISE	TAUX global	REGIMES
Agents CNRACL	Maladie Ordinaire	30 Jours fermes par Arrêt	7.52%	CAPITALISATION
	Longue Maladie	90 Jours Fermes par Arrêt		
	Longue Durée	90 Jours Fermes par Arrêt		
	Maternité - Adoption Paternité	Néant		
	Accident et maladie Imputables au Service	Néant		

Les frais exposé au titre du présent contrat groupe représentent 0.10% de la masse salariale de la collectivité à régler au CDG 13 pendant toute la durée du contrat.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR » (25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION » (7 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Pour



DIRECTION GENERALE DES SERVICES - RESSOURCES HUMAINES

8 - Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur SCIURCA Patrick, Adjoint au Maire

Dans le cadre d'une mise à jour du tableau des effectifs et afin que celui-ci soit davantage en rapport avec le budget de la collectivité suite aux différents mouvements de personnel ou avancements de grade, il convient de créer un certain nombre d'emplois permanents à temps complet non pourvus.

Grades	Postes avant créations	créations	Postes après créations
<i>Rédacteur Principal de 2^{ème} classe</i>	11	3	14
<i>Rédacteur</i>	12	1	13
<i>Ingénieur</i>	3	1	4
<i>Technicien princ. 2^{ème} classe</i>	6	1	7
<i>Technicien</i>	12	1	13
<i>Agent de maîtrise Principal</i>	30	2	32
<i>Adjoint d'animation</i>	45	1	46

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à compter du 01/03/2021, le tableau des effectifs se présentera de cette manière :

Grades	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants
Filière administrative			
Attaché Hors classe	2	2	0
Attaché principal	10	6	4
Attaché	19	16	3
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	17	13	4
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	14	10	4
Rédacteur	13	9	4
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	42	37	5
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	28	23	5
Adjoint administratif	25	21	4
Total filière administrative (dont 2 CDD)	170	137	33
Filière Technique			
Ingénieur hors classe	1	1	0
Ingénieur principal	4	1	3
Ingénieur	4	3	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	13	9	4
Technicien principal 2 ^{ème} classe	7	3	4
Technicien	13	9	4
Agent de maîtrise principal	32	27	5
Agent de maîtrise	53	47	6
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	5	3	2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	6	4	2
Adjoint technique	55	52	3
Total filière technique (dont 4 CDI)	193	159	34
Filière médico-sociale			
Infirmier de soins généraux de classe normale	1	0	1
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	8	7	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1
Total filière médico-sociale	10	7	3
Filière sociale			
Educateur de jeunes enfants Classe exceptionnelle	2	1	1
Educateur de jeunes enfants	2	0	2
Educateur jeunes enfants 1 ^{ère} classe	2	1	1
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	5	2	3
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	5	5	0
Total filière sociale	16	9	7
Filière sportive			
Educateur des APS principal 1 ^{ère} classe	2	1	1
Educateur des APS	1	1	0
Total filière sportive	3	2	1
Filière culturelle			

Attaché de conservation	1	1	0
Assistant conservation du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	3	3	0
Assistant conservation du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine	3	3	0
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	3	3	0
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	6	5	1
Adjoint du patrimoine	1	1	0
Professeur d'enseignement technique théorique	1	0	1
Total filière culturelle	19	17	2
Filière sécurité			
Directeur de police	1	1	0
Chef de service de police principal 1 ^{ère} classe	2	2	0
Chef de service de police principal 2 ^{ème} classe	1	0	1
Chef de service de police	2	1	1
Brigadier-chef principal	18	17	1
Gardien Brigadier	8	3	5
Total filière sécurité	32	24	8
Filière animation			
Animateur principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Animateur principal 2 ^{ème} classe	2	1	1
Animateur	2	1	1
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	19	19	0
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	6	1	5
Adjoint d'animation	46	44	2
Total filière animation	76	67	9
Assistants maternelles	12	11	1
Total général (dont 4 CDI et 2 CDD)	531	433	98

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le tableau des effectifs.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR »

(25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION »

(7 élus) : Pour

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE » (1 élu) : Abstention



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

9 - Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel, précédant celle du vote du Budget primitif.

Monsieur le Maire rappelle également que les dispositions de l'Article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », repris dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivité Territoriales, accentue l'information des conseillers municipaux.

Aussi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport précisant :

- **les orientations budgétaires :** évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et en investissement, en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalités, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre la Commune et l'EPCI dont elle est membre.
- **Les engagements pluriannuels envisagés :** programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

L'information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)** doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il ne s'agit pas de présenter tous les éléments constitutifs du budget, mais d'évoquer le contexte financier international, européen, national, métropolitain et local dans lequel ce budget se construit ainsi que des actions fortes et des priorités qui se dégageront et par voie de conséquence des moyens financiers.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les orientations budgétaires du Budget Primitif 2021 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire annexé.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire :

« BERRE AVENIR »

(25 élus) : Pour

Groupes d'Opposition :

« BERRE NOTRE PASSION »

(7 élus) : Abstention

« BERRE VILLE FRANCAISE SURE ET PROSPERE »

(1 élu) : Contre



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

10 - Donné Acte des Décisions Municipales

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario, Maire

Le Conseil Municipal prend acte des Décisions Municipales ci-après prises en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération 001736 prise en séance du Conseil Municipal du 26 mai 2020, reçue en Sous-Préfecture d'Istres le 28 mai 2020.

3467	Convention de formation à passer avec l'Institut de Formation des Elus Locaux – Formation « Les clés pour une bonne prise en main du mandat municipal » pour un Conseiller Municipal.
3468	Convention de mise à disposition à passer avec L'ALHAMBRA CINEMARSEILLE - Mise à disposition de la Boite à Balbu Ciné
3469	Avenant n° 1 au contrat de cession passé avec la SARL ENERGIC ANIMATIONS - Village de Noël pour enfants 2020 "Les Gourmandises" annulé sur l'Année 2020 et Reporté du samedi 18 décembre 2021 au jeudi 23 décembre 2021.
3470	Marché selon la procédure adaptée à passer avec le Groupement Association Aventures Vacances Energie (mandataire)/ Association Vacances Léo Lagrange - Organisation de classes de découverte de séjours et de stages à destination des écoles et des accueils collectifs de mineurs de la commune de Berre l'Etang - Lot 1 : Organisation de classes de découverte et séjours "Nature et découverte".
3471	Marché selon la procédure adaptée à passer avec le Groupement Association Aventures Vacances Energie (mandataire)/ Association Vacances Léo Lagrange - Organisation de classes de découverte de séjours et de stages à destination des écoles et des accueils collectifs de mineurs de la commune de Berre l'Etang - Lot 2 : Organisation de stages
3472	Marché selon la procédure adaptée à passer avec le Groupement Association Aventures Vacances Energie (mandataire)/ Association Vacances Léo Lagrange - Organisation de classes de découverte de séjours et de stages à destination des écoles et des accueils collectifs de mineurs de la commune de Berre l'Etang - Lot n°3 : Organisation de classes de découverte et séjours "Culture et Sciences"
3473	Contrat de cession à passer avec la SARL MARC MONDON PRODUCTIONS - Festival "Les Nuits de Berre" 2021 les 8, 9 & 10 juillet 2021
3474	Contrat d'abonnement à une ressource de formation adaptée pour grand public à passer avec la société Learnorama tout apprendre
3475	Contrat d'Abonnement à une ressource numérique de formation adaptée pour public en difficulté à passer avec la société la société Humensis
3476	Convention d'Occupation Précaire - Commune de Berre l'Etang / Mme Marie DUPORT.
3477	Contrat de prestation à passer avec La Ferme du Piou - Passage de la calèche de Noël et distribution de cadeaux par le Père Noël dans les écoles maternelles de la commune
3478	Contrat de cession à passer avec COCKTAIL ANIMATION - Compagnie MAMBO SAPIN - Spectacle de Noël le jeudi 24 décembre 2020
3479	Convention à passer avec l'Association Huit Vies pour la Planète - Interventions pédagogiques sur le développement durable destinées aux écoles de la commune sur le mois de décembre 2020.
3480	Contrat de cession à passer avec l'Association Le Théâtre de la Grande Ourse - Spectacle de rue "Le Tacot Volant du Père Noël» le samedi 19 décembre dans le centre-ville de la Commune
3481	Convention à passer avec l'Association ATLAS - Atelier de découverte et d'initiation à la langue des signes dans 4 classes de "Grande Section" des écoles de la Commune
3482	Contrat à passer avec l'Association SENNAGA - Représentation du spectacle "Le Noël du Chat" le 19 décembre 2020 à la Médiathèque

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Mario MARTINET, Maire de Berre l’Etang, certifie avoir fait procéder, ce jour à l’affichage en Mairie Centrale, Place de l’Hôtel de Ville, du Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 25 février 2021, conformément aux dispositions des articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Berre l’Etang le 26 février 2021

Le Maire,

Mario MARTINET

